

ASSOCIATION "LE PYLONE" MAYENNE

Les cahiers d'acteurs

sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

Association "LE PYLONE"
Mairie, 53240 La Baconniere

Patrick Dodard, Président
patrick.dodard1@wanadoo.fr

Jean-Charles Herriau,
Vice-Président
jch.herriau@wanadoo.fr

Objectifs du Pylône sont :

- Informer et défendre la population contre les projets de ligne à haute tension ;
- Informer sur les nuisances électromagnétiques ;
- Promouvoir une politique énergétique favorisant le développement durable ;
- Faire appliquer la charte de l'environnement.

Le Pylône est membre du collectif
Mayenne surVOLTée



Dans le cadre du débat public
organisé par la

cndp
Commission particulière
du débat public
THT Cotentin - Maine

Ligne THT et santé humaine

Vouloir mieux insérer les lignes THT dans le paysage paraît bien secondaire par rapport aux risques encourus par les riverains qui seront exposés de façon permanente aux champs électromagnétiques.

Que savons-nous de ces phénomènes ?

Les champs électromagnétiques posent des problèmes pour la santé humaine. Les normes de sécurité françaises ne nous protègent pas !

De nombreuses études ont observé des pathologies liées aux expositions aux champs électromagnétiques : elles sont jugées insuffisamment démonstratives et convaincantes ; mais le doute s'installe notamment avec l'étude anglaise rapportée dans Le Monde : "les leucémies plus nombreuses près des lignes à haute tension" et par le cas de la commune de Coutiches dans le Nord de la France : "après l'installation d'une ligne THT, les habitants ont ressenti des troubles de santé. EDF a racheté une partie du village".

Au nom du principe de précaution, les soucis de santé observés auprès des personnes vivant à proximité des lignes à très haute tension devraient être reconnus officiellement.



MAYENNE

Les champs électromagnétiques c'est quoi ?

Le terme électromagnétique recouvre deux types de champs distincts :

- Le champ électrique, lié à la tension, qui existe dès qu'un appareil est branché, même s'il ne fonctionne pas. Ce champ se mesure en volt par mètre (V/m) Il diminue avec la distance. Toutes sortes d'obstacles (arbres, cloisons) peuvent le réduire ou l'arrêter.
- Le champ magnétique lié au passage du courant quand l'appareil branché fonctionne. Il se mesure en Tesla (T) : **1 T (tesla) = 1 000 000 µT (microtesla)**. Ce champ diminue avec la distance, mais rien ne l'arrête, sauf un alliage métallique particulier et coûteux.

Tous les champs se caractérisent par une fréquence mesurée en Hertz (Hz). Les champs électromagnétiques émis par le réseau de distribution électrique sont les champs de basse fréquence : au début du spectre des ondes, entre 1Hz et quelques centaines de kHz (l'électricité du réseau EDF est à 50 Hz).

Les champs magnétiques ont une influence sur le vivant.

Un être vivant peut être considéré globalement comme un ensemble de processus électriques en interaction avec des mécanismes biochimiques.

Les courants induits chez les êtres vivants, du fait de leur exposition à des champs électromagnétiques interfèrent avec ceux qui existent naturellement dans l'organisme.

Les champs électromagnétiques n'ont pas d'effet thermique. Ils posent un problème scientifique : leurs effets biologiques n'apparaissent qu'à moyen ou long terme dans le cas d'expositions chroniques ou répétées.

De nombreuses études ont été réalisées partout dans le monde

Robert Becker, chercheur à l'hôpital de Syracuse dans l'Etat de New York, concluait déjà dans les années 70 que "les champs électromagnétiques de faible intensité à 60 Hertz agissent comme des stresseurs".

Les expériences de laboratoire font une série de constatations sur différents animaux exposés à des rayonnements soigneusement calibrés :

- Modification du comportement, ralentissement des réactions chez les singes.
- Réduction de 20 à 30 % des neurotransmetteurs (messages chimiques du cerveau).
- Augmentation des hormones liées au stress, comme l'ACTH.
- Augmentation des lymphomes et tumeurs mammaires chez les souris et les rats.
- Influence sur le développement embryonnaire et la reproduction, baisse des défenses immunitaires etc...

Depuis 1979, les champs électromagnétiques de très basse fréquence engendrés par les lignes électriques à très haut voltage sont soupçonnés de jouer un rôle dans la survenue de certains cancers. Une analyse groupée portant sur neuf études montre un doublement du risque de leucémie chez les enfants vivant dans des maisons exposées à des champs électromagnétiques d'au moins 0,4 µT.

Etre né et vivre à proximité d'une ligne à haute tension favorise la survenue de cancers chez l'enfant. (2)

Gerald Draper (3) et ses collaborateurs du groupe de recherche sur le cancer de l'enfant, de l'université d'Oxford, ont constaté que **le risque d'avoir une leucémie était accru de 69 % chez les enfants dont le domicile à la naissance n'était pas éloigné de plus de 200 mètres d'une ligne à très haute tension**, cette augmentation étant statistiquement significative. Le risque était plus faiblement augmenté (23 %) dans le cas d'une distance comprise entre 200 et 600 mètres, ce qui surprend les auteurs, compte tenu de la faiblesse du champ magnétique induit dans une zone aussi éloignée de la ligne électrique. En revanche, il n'y avait pas de majoration du risque à plus de 600 mètres.

En juin 2001, 21 experts de 10 pays, réunis à Lyon par le Centre international de recherche sur le cancer, considéraient que l'association entre les champs magnétiques de très basse fréquence et un risque de leucémie doublé "avait peu de chance d'être due au hasard". Cependant, ils n'excluaient pas des biais de sélection dans les populations étudiées. Sur la base de cette "preuve épidémiologique limitée", ils décidèrent de classer ce type de champ magnétique comme "**cancérogène possible**" pour l'espèce humaine.

Un village sous une ligne THT : Coutiches (4)

"Coutiches, village du nord de la France. Fin des années 80, EDF décide d'y installer une ligne à haute tension de deux fois 400 000 volts qui va surplomber certaines maisons. Malgré les protestations et la mobilisation des habitants, la ligne est installée. **Dès 1991**, un protocole d'accord entre la municipalité et EDF crée deux commissions, l'une pour la mesure des niveaux de champs, l'autre pour le suivi médical, sous la direction du **Pr. Paul Pèlerin** à Lille"

Des troubles de santé sont mis en évidence

"En 1994, lors d'un colloque à l'Assemblée nationale, le rapport du Pr. Pèlerin fait état d'hypernervosité, de vertiges, de nausées, d'hypotension, de troubles visuels et surtout d'insomnies, qui touchent particulièrement les enfants. Tous ces troubles disparaissent dès que les résidents passent quelques jours loin de chez eux, et, lorsque les enfants vont dormir une nuit ailleurs, leur sommeil est normal. **Quant aux bilans sanguins, ils montrent chez 30% des sujets une carence en fer.** En 1999, toujours devant l'Assemblée Nationale, une équipe de l'hôpital Saint-Vincent à Lille, dirigée par **Eric Hachulla**, présente une étude précise et régulière chez 91 habitants de Coutiches vivant à moins de 200 mètres des lignes, avec des tests comparatifs sur une population témoin vivant un peu plus loin. L'étude est publiée en 2000 dans l'*European Journal of Internal*

Medicine. Les résultats montrent un profil sanguin singulier, inconnu de la médecine, une "**pseudo carence en fer**". On parle de pseudo carence car l'organisme ne manque pas réellement de fer, mais le sang en exhibe tous les signes habituels. Bref, le métabolisme du fer a été bizarrement modifié et emprunte des voies détournées, chaotiques, sans qu'on puisse dire si le phénomène est dangereux pour la santé à long terme.

Quatre habitants de Coutiches dont Jean Marie Provincial décident de pousser plus loin l'investigation médicale : "*Un myélogramme a mis en évidence une surcharge en fer dans les cellules de la moelle osseuse, une scintigraphie a révélé que des organes de réserve, comme le foie et la rate, n'avaient plus de stock en fer. Nous ne souffrions pas d'une carence mais d'une mauvaise répartition du fer dans l'organisme*".

EDF a racheté une partie du village

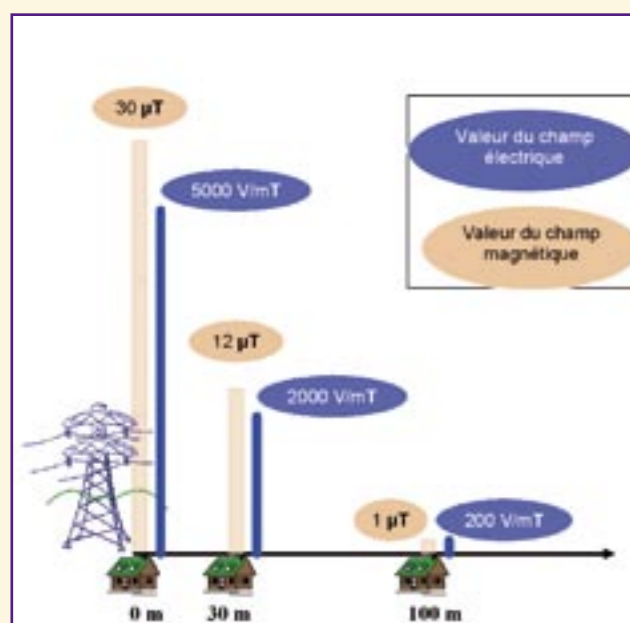
"Las de ne pas être entendues, plus de vingt familles quittent Coutiches. Les problèmes de peau, les sommeils perturbés, les carences en fer : c'est bien fini pour eux ! Mais aujourd'hui de nouveaux habitants vivent à Coutiches. Les maisons rachetées par EDF ont été revendues au tiers de leur valeur.

Pour ce qui est des bilans de santé, les nouveaux occupants qui ont acheté les maisons en connaissant la proximité de la ligne, ne bénéficient pas de suivi médical. Oublié le principe de précaution et la politique d'enterrement des lignes prônée par EDF. Treize ans après, rien n'est réglé !

En tout cas, c'est la première fois qu'on tient un effet biologique bien caractérisé sur toute une population vivant sous les lignes. Les auteurs signalent le même profil sanguin chez les habitants d'un autre village du nord de la France surplombé par des lignes, Bollezele."

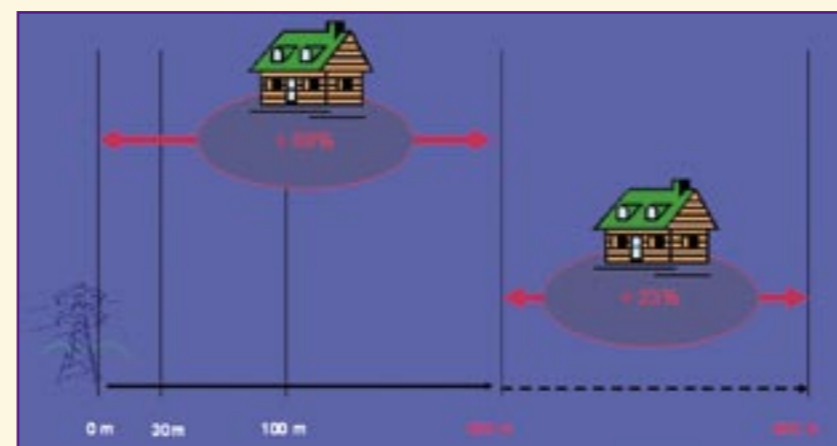
Et pourtant, Mr HERZ (RTE), affirmait lors de la réunion de débat public de Laval le 14.11.2005 : "Nous avons fait un suivi médical (...) et ce suivi médical nous montrait que la présence de la ligne n'avait causé aucune maladie chez les riverains" !

Valeurs maximales des champs sous et à proximité d'une ligne 400 000 V (1)			
Distance de la ligne	sous la ligne	à 30 m	à 100 m
Mesure du champ magnétique	30 m T	12 m T	1 mT
Mesure du champ électrique	5000V/m	2000V/m	200V/m



Valeurs maximales à proximité d'une ligne THT 400 000 V

- (1) Dossier RTE page 74
 (2) P Benkimoun
 Le monde du 03.06.05
 (3) Gérald Drapper British medical journal du 4 juin 2005
 (4) Science et avenir (mai 2002),
 www.naturalsanté.com



Augmentation du risque de leucémie infantile



Un doute sérieux

Les champs électromagnétiques posent problème pour la santé humaine : nombre d'études vont dans ce sens, mais sans le démontrer scientifiquement, ce qui arrange les détracteurs de ces études et leur permet d'affirmer qu'il n'y a pas d'impact nocif ; les données statistiques sont jugées insuffisantes et non significatives. Si les études n'ont pas réussi à démontrer le lien de causalité entre les champs électromagnétiques et les pathologies observées, il ne faut pas en conclure qu'il ne se passe rien !

Faut-il attendre des résultats statistiques incontestables pour protéger les populations ? Faut-il attendre la preuve absolue et définitive, c'est-à-dire suffisamment de malades, pour prendre des mesures de prévention et appliquer le principe de précaution ? L'électro-sensibilité, variable suivant les individus, est reconnue handicap physique en Suède.

Nous ne voulons pas subir avec les champs électromagnétiques la même erreur qu'avec l'amiante...

Des normes de sécurité française insuffisantes

Les normes devraient avoir le souci de protéger la santé humaine et l'environnement, mais force est de constater qu'elles sont le plus souvent un compromis favorisant les exigences des industries.

Selon les Docteurs Roger SANTINI et Pierre LE RUZ : **"il n'est plus acceptable que des enfants et des adultes continuent d'être exposés à des champs électriques EBF (extrêmes basses fréquences) supérieures à 10 V/m et (ou) à des champs magnétiques supérieurs à 0,2 μ T"**

Cela correspondrait à un éloignement d'environ 200 à 300 mètres des lignes. Or, actuellement, 200 000 personnes vivent à moins de 100 m des 33000 Km de THT !

En France, l'arrêté du 17 mai 2001 fixe les valeurs limite d'exposition à 100 μ T et 5 000V/m.

Soit une exposition aux champs électromagnétiques 500 fois supérieure aux limites préconisées par les experts indépendants. Ce qui autorise le passage d'une ligne 400 000v au-dessus des habitations !

Nous devons protéger la santé

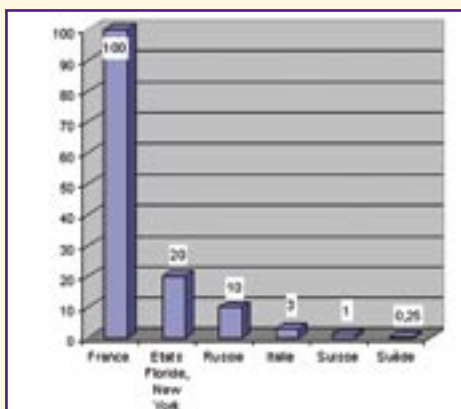
Désormais, en cas de doute, le principe de précaution (5) doit être appliqué afin de protéger les personnes qui habitent ou travaillent à proximité des lignes THT. Préalablement à toute nouvelle construction de ligne électrique, nous demandons :

- la réalisation d'études épidémiologiques indépendantes en France, tant les doutes sont grands quant à l'impact des lignes THT sur la santé humaine ;
- la reconnaissance officielle des impacts des champs électromagnétiques sur l'organisme ;
- la révision des normes d'exposition française en tenant compte des préconisations des experts indépendants.

Les installations de lignes à très haute tension doivent impérativement être limitées, en favorisant la proximité entre les lieux de production et les lieux de consommation de l'électricité, en faisant appel aux énergies renouvelables (6) diversifiées.

Nous nous opposons à la ligne THT Cotentin-Maine car elle n'est pas justifiable : elle est liée au projet de la centrale EPR de Flamanville qui assure la relance du nucléaire au détriment des énergies renouvelables.

Valeurs maximales d'exposition aux champs magnétiques tolérées dans les habitations (en μ T)



(5) Cf Charte de l'environnement promulgué le 1 mars 2005

(6) Le nucléaire n'est pas une énergie renouvelable.

Les cahiers d'acteurs

Dans le cadre du débat public organisé par la CPDP THT Cotentin - Maine
Esplanade de la Gare - Chemin du Halage - BP 40326 - 50006 Saint-Lô cedex
tél. 02 33 05 71 40 - Fax 02 33 05 03 68

Courriel : contact@debatpublic-THTcotentin-maine.org

www.debatpublic-THTcotentin-maine.org

Crédits photos : Association "LE PYLONE", CPDP THT Cotentin-Maine - Imprimerie Off'7

Décembre 2005